

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

DÉMOCRATISER COLONIES DE VACANCES - (N° 2598)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC21

présenté par
Mme Rubin, rapporteure

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'article :

« Les charges qui pourraient résulter pour l'État de l'application de la présente loi sont compensées...(*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel destiné utiliser la formule consacrée pour « gager » une proposition de loi.